


Bulletin de Germigny des Prés

Septembre 2023

Edito du Maire



Après les manifestations et dégradations du printemps en rapport avec la réforme des retraites, le début de l'été a été marqué par les émeutes liées à la mort de Nahel et plus de 500 communes de France ont subi des dégâts plus ou moins importants. Une preuve supplémentaire, s'il en était besoin, de la fragilité de nos institutions républicaines sans cesse contestées, menacées par une minorité délétère qui masque une majorité silencieuse et respectueuse. Le 3 juillet, à l'appel de l'Association des Maires de France, chaque maire a donné rendez-vous à ses administrés sur le perron de la mairie afin de partager l'appel au retour à la paix civile et au bien vivre ensemble. Malheureusement, cette excellente initiative, organisée à la hâte (information reçue en mairie le dimanche 2 juillet !), n'a pu rassembler le public escompté faute d'avoir pu organiser une communication efficace. Si seulement 2 germignonnaises, que je remercie vivement, m'ont rencontré, je sais que vous êtes nombreuses et nombreux à soutenir l'action des maires et plus généralement des élus pour la défense de nos institutions républicaines. Notre engagement est parfois « lourd » à porter, n'hésitez pas à nous témoigner votre soutien. La période estivale se termine et les activités des uns et des autres vont reprendre, la rentrée scolaire marquant une étape incontournable de notre rythme de vie. Les projets en cours, parfois mis entre parenthèses, vont se poursuivre ou se concrétiser. Chacun va repartir d'un nouvel élan avec un nouveau « cartable » : nous vous souhaitons une bonne rentrée !

Philippe Thuillier



Mairie de Germigny des Prés
Place de la mairie
45110 Germigny des Prés
02 38 58 27 03



www.germigny-des-pres.fr
mairie-germigny@orange.fr

Panneau Pocket – Application gratuite
sur smartphone ou tablette

Sommaire

Communauté de Communes Val de Sully	1
Travaux RD60	1
Aménagements de sécurité	2
Travaux de voirie.....	2
Commission Urbanisme	3
PLUI	3
Panneau pocket/Intramuros.....	4

Exposition Patrimoine religieux	4
Rentrée scolaire	4
État civil.....	4
Vide grenier du Comité des fêtes	5
Les ateliers de Germigny.....	5
Rando Octobre Rose	5
Les germignons à l'honneur.....	5

Communauté de Communes Val de Sully

Les derniers conseils communautaires ont validé deux projets structurants pour notre territoire :

- **La deuxième tranche du déploiement de la vidéo-protection** : l'entreprise Eiffage a été retenue pour le déploiement sur les communes non équipées et la remise à niveau des communes déjà équipées (comme Germigny). Un contrat de maintenance de 5 ans est également signé. Les travaux démarreront au quatrième trimestre 2023 ; la fin étant prévue au premier semestre 2024. Le montant du marché des travaux s'élève à 1 324 720,98€ HT. Le contrat de maintenance est de 228 867,20€ HT pour 5 ans.
- **La réhabilitation/extension de la crèche de Sully** : Le bâtiment actuel, vétuste, sera réhabilité pour accueillir le centre de loisirs et un bâtiment neuf adjacent sera construit pour la crèche. Ces deux bâtiments seront à haute performance énergétique, entre autres, équipés de panneaux solaires. Le montant total du marché est de 3 541 968,69€ HT. Les travaux commenceront fin 2023.

Par ailleurs, l'aménagement de l'Eco-parc (zone d'activités) des Ajeaunières à Bray en Val va démarrer fin 2023. Ces travaux permettront d'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire ou à certaines de s'agrandir.

En ce qui concerne l'aide aux communes, la Communauté de Communes maintient sa politique d'aide avec :

- Les fonds de concours (subvention de 50% du reste à charge des projets d'investissement des communes),
- La Dotation de Solidarité Communautaire (aide au fonctionnement) pour environ 6 000€ pour Germigny
- La prise en charge à 100% du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) qui représente une « économie ou non dépense » d'environ 35 000€ pour notre commune.

Enfin, la Communauté de Communes propose les services suivants : accueils de loisirs, crèches, bibliothèques et médiathèques, école de musique, tourisme, culture, maison pour tous (qui regroupe tous les services de l'action sociale en un même lieu, ainsi qu'un conseiller numérique).

Vous pouvez retrouver toutes les informations et horaires relatifs à la Communauté de Communes sur le site internet <https://valdesully.fr> et dans le bulletin trimestriel de la CCVdS.

Travaux sur RD60

Le Département a décidé de refaire la couche de roulement de la RD60. L'entreprise Axiroute a été retenue



pour ces travaux qui se sont déroulés à partir du 21 août. La commune a dû faire reprendre certaines bordures de caniveaux qui n'étaient plus à niveau ou endommagées. C'est la même entreprise qui a réalisé ces travaux pour un montant de 12 000 €, subventionnés à 50% par la Communauté de Communes.

Aménagements de sécurité

Bien qu'ayant installé 3 plateaux surélevés aux entrées du bourg, la vitesse relevée sur la route de St Martin reste encore très (trop) élevée.

Aussi, l'équipe municipale a décidé d'installer un nouveau plateau face à l'hôtel de la Place, incluant également le réaménagement de la place.

Un projet intéressant et ambitieux mais dont l'estimation financière était très élevée. Nous avons donc conservé la partie sécurité qui n'impactera pas la possibilité de réaménager la place dans le futur.

Cet aménagement a obtenu l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France. Le cabinet GS Conseils qui nous avait accompagné sur les précédents aménagements a lancé un appel d'offres en juillet. Les offres ont été reçues fin août seulement deux entreprises ont été en mesure de répondre. Le conseil municipal a décidé de relancer l'appel d'offres pour une réalisation des travaux au printemps 2024, espérant ainsi que plus d'entreprises seront en mesure de nous retourner un devis.

Par ailleurs, la vitesse d'entrée route de Châteauneuf étant encore trop élevée, le Conseil Municipal a décidé d'y installer un radar pédagogique. Le montant de cette opération s'élève à 3 963,15€ HT et est soutenu à hauteur de 50% par la Communauté de Communes.



Travaux de voirie

Après avoir fait déraser certains accotements de routes en 2022, il est apparu que certaines des anciennes têtes de ponts étaient désormais apparentes et donc dangereuses pour la circulation et lors du broyage. Nous avons donc décidé de les faire supprimer. Cette opération a été réalisée fin juillet par l'entreprise Bonneau pour un montant de 1 716€ HT.

Par ailleurs, l'entreprise Bonneau a également été retenue pour réaliser le curage de 1 000 m de fossés et le dérasement de 3 000 m d'accotement. Le but de ces travaux est d'assainir les voies de circulation afin d'améliorer la sécurité mais également d'augmenter la longévité du revêtement des routes.

L'étude hydraulique route des Thoreaux, réalisée en 2022, avait préconisé des travaux de busage et de curage du réseau d'eaux pluviales. Nous venons de recevoir une réponse positive de la part de l'Etat à notre demande de subvention. Par conséquent, dès cette année, nous allons réaliser le busage d'une partie du fossé route des Thoreaux (sécurité) et le curage d'une autre partie de ce même fossé. La consolidation du réseau existant sera réalisée en 2024, ce qui complètera le programme prévu.

Par ailleurs, nous avons également décidé de buser le fossé de l'impasse des Érables, ce qui facilitera l'entretien de ce secteur. Les travaux seront réalisés en octobre par l'entreprise Meneau pour un montant de 8 988€ HT subventionnés à 50% par la Communauté de Communes.

Pour rappel, les végétaux (haies, arbres) des particuliers en bord de voirie doivent être régulièrement entretenus. Ils ne doivent pas empiéter sur le domaine public, notamment pour des questions de sécurité. Même si la commission communale passe régulièrement pour vous signaler les endroits à entretenir, n'attendez pas son passage pour élaguer vos végétaux qui empiètent sur le domaine public.



Commission Urbanisme

Qu'il s'agisse d'une clôture, d'un bâtiment principal ou d'une annexe, d'un agrandissement, d'une modification d'aspect extérieur, **toute « construction » à Germigny doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la mairie.** Conscients que les contraintes légales imposées par l'Etat sont nombreuses: PPRI (Plan de Prévention des Inondations), PLU (Plan Local d'Urbanisme), périmètre ABF (Architecte des Bâtiments de France), nous faisons le maximum pour vous aider dans vos démarches.

Ainsi, sur rendez-vous (appelez le secrétariat), vous pouvez rencontrer la commission urbanisme (Patrick BERTHON, Yannick VOISE) qui pourra vous guider (attention cette rencontre ne garantit pas l'acceptation du dossier; les règles étant très complexes). Vous pouvez aussi contacter le service urbanisme de la Communauté de Communes ou consulter son site internet (<https://valdesully.fr/urbanisme>) où vous trouverez les documents nécessaires illustrés d'exemples.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) vous indique également les règles à respecter sur la commune.

La signature de l'arrêté du maire (qui agit par délégation de l'Etat), n'intervient qu'une fois que chaque point de la demande d'urbanisme a été vérifié et approuvé conformément au code de l'urbanisme.

Les délais d'instruction des dossiers peuvent être parfois longs (pièces manquantes, consultations auprès d'organismes, ...), pensez à anticiper le dépôt du dossier de demande d'urbanisme.

Et surtout, ne signez aucun devis ou n'achetez aucun matériau avant d'avoir reçu l'accord à la demande d'urbanisme. Cette dernière peut prescrire des matériaux différents de ceux de votre devis.

PLUI

Plusieurs membres du conseil, dont le Maire et son 1^{er} Adjoint ont assisté à une réunion plutôt attendue, le 6 juin, à la communauté de communes.

Il s'agissait de rencontrer le cabinet en charge de la rédaction du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et Guillaume SOUESME (responsable du service urbanisme) afin de lister avec eux les projets sur la commune. Ces projets (portés par la commune ou par des particuliers) sont toutefois conditionnés par diverses contraintes :

- zones inondables,
- secteur ABF,
- nécessité de densifier les constructions afin de ne pas augmenter les zones constructibles, voire de les réduire (même si notre commune est dynamique et située à proximité de Châteauneuf et de son futur lycée).

Rien n'est encore décidé : Germigny a fait part de ses doléances tout comme les 18 autres communes du Val de Sully.



N'hésitez pas à faire part de vos projets auprès de la mairie (sur le registre dédié ou par mail) ou de la Communauté de Communes.

Panneau Pocket/Intramuros

Depuis plusieurs années, l'application Panneau Pocket vous permet d'être informés de l'activité relative à la commune : conseil municipal, travaux, associations,

Une nouvelle application, Intramuros, va progressivement remplacer Panneau Pocket. Cette nouvelle application permet de lier les informations communales aux informations communautaires permettant ainsi une diffusion homogène sur le territoire de la CCVdS.



Le coût d'Intramuros est intégralement pris en charge par la Communauté de Communes.

Jusqu'au début de 2024, les 2 applications cohabiteront (avec parfois des informations sur l'une ou l'autre), vous pourrez ainsi vous familiariser avec Intramuros que vous pouvez télécharger sur mobile via le lien <https://intramuros.org>.

Exposition Patrimoine religieux

Depuis début juillet et jusqu'à la mi-septembre, les touristes et les Germignons auront pu déambuler dans la venelle de l'église, pour assister à l'exposition du patrimoine religieux en Val de Sully. L'exposition a été imaginée et créée par Gautier MERGEY, de la communauté de communes. Elle a été longtemps exposée derrière le Belvédère de St Benoit sur Loire.

Tous les panneaux iront ensuite à Orléans afin de faire découvrir aux Loirétains, toute la richesse de notre Patrimoine.



Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est déroulée sous le soleil et dans des locaux fraîchement repeints.

Les salles ont été repeintes en 2022, le bureau du directeur et le couloir cet été.

Cette année l'école de Germigny accueille 22 élèves de CP dans la classe de Mme DELANOY et 24 élèves de CE1 dans la classe de Mr BIET.

Les enseignants développeront des activités en lien avec les Jeux Olympiques tout au long de l'année et poursuivront les activités de jardinage.

Une classe va expérimenter le dispositif « école dehors ». A l'initiative de l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) certains enseignants du Loiret tentent de développer des pratiques pédagogiques liant nature, plein air et apprentissage. C'est dans ce cadre que des élèves de l'école de Germigny vont découvrir de nouvelles façons d'apprendre.

Nous souhaitons aux enseignants et aux élèves de passer ensemble une année scolaire riche en expériences et en apprentissages.



État civil

Période du 1^{er} juin 2023 au 31 août 2023

Naissances : néant

Mariage :

CHARLES Eymeric et QUETTIER Maggy le 19/08/2023

GARDY Eric et VACOSSIN Sandrine le 26/08/2023

Décès : HURÉ Laurent le 22/08/2023

Vide grenier du Comité des fêtes

Le 4 Juin dernier a eu lieu à l'espace du Grand Clair, le Vide Grenier organisé par le Comité des fêtes. Un vrai succès, avec une météo exceptionnelle. L'équipe dynamique a assuré l'accueil des exposants dès l'aube ainsi que la buvette et le snack. Les 42 exposants présents ont réservé 238 mètres.



Atelier de Germigny

Reprise dans la bonne humeur de l'activité initiation et perfectionnement de danses folks de différentes origines, sous les conseils de Jean-Luc et de Sylvie, sous les musiques de Patrick et d'autres musiciens.

Nous vous invitons à nous rejoindre pour mazurka andro cercles et autres danses de France et d'ailleurs, les Vendredis de 20h00 à 22h30 les 29 septembre, 13 octobre, 27 octobre, 10 novembre, 17 novembre, 8 décembre, 22 décembre pour le dernier trimestre 2023.

Bureau de l'association :

Présidente et trésorière Mireille PÉRONNET

Secrétaire Animateur : Jean-Luc BOITARD

Animatrice : Sylvie DUBOIS

Musicien : Patrick LEBAN.

Contact : mireille.peronnet@free.fr



Rando Octobre Rose

Cette randonnée est organisée par le comité des fêtes. Départ à partir de 08h30 rendez-vous place de la mairie, trois parcours vous seront proposés (6, 9 ou 15 km, animaux admis). Participation libre dont les bénéfices seront reversés à l'association Les Roses de Jeanne. Pour tous renseignements 02 38 58 21 67 ou par mail comitedesfetes.germigny@gmail.com.



Le 8 juillet 2023, à Lamotte Beuvron, Candice TOULOTTE petite germignonne est devenue championne de France en catégorie Mini Open pour les 5-6 ans (1ere.sur 65 participants). Candice fait de l'équitation depuis son plus jeune âge.

On espère pouvoir la retrouver l'année prochaine aux championnats de France.

